

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31</p>	<p>Séance du 21 septembre 2022</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Christophe TOTEL (pouvoir à Damien LEFORT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>
<p>Délibération : N° DEL 2022 076</p> <p>OBJET : LIBERTÉ POUR SALAH HAMOURI</p>	

Contenu :

Le 7 mars dernier, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, défenseur des droits humains, était arrêté arbitrairement et incarcéré dans les geôles israéliennes sous le régime de la détention administrative.

Ce régime d'exception arbitraire permet d'enfermer sans procès, sans motif et sans limite un individu. Cette détention administrative, qui devait s'achever le 5 septembre, vient d'être prolongée de 3 mois.

Âgé de 37 ans, Salah Hamouri a déjà passé plus de 9 années en détention. Cette arrestation constitue un nouvel épisode dans la longue série de harcèlements injustifiés qu'il subit, lui et sa famille depuis de nombreuses années. Marié à une française et père de deux enfants, Salah doit retrouver au plus vite sa liberté et ses droits.

Parmi les 4 700 prisonnières et prisonniers palestiniens, ils sont actuellement 640 incarcérés en détention administrative, cette menace permanente pour toutes celles et ceux qui luttent pour la liberté en Palestine.

Par cette politique de harcèlement et d'emprisonnement arbitraire, pourtant condamnée à maintes reprises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les associations de défense des droits de l'Homme, le gouvernement israélien poursuit sa politique de répression contre toute forme de contestation, en niant les aspirations de la société civile palestinienne et en combattant les défenseurs des droits humains.

Le Conseil municipal de Rive-de-Gier souhaite s'associer aux nombreuses personnalités, collectivités, ONG et associations, telles que la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International ou encore CCFD, pour rappeler l'exigence d'une paix juste et durable au Proche-Orient.

Pour cela, il est nécessaire de garantir les droits humains de chacun.e et d'en finir avec les régimes d'exception. L'emprisonnement de masse, y compris des mineur.e.s, sont des atteintes aux droits humains et ne peuvent que nourrir l'injustice et la colère, repoussant ainsi les chances d'un processus de paix.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de Rive-de-Gier de voter cette motion pour :

- condamner l'emprisonnement et l'acharnement dont est victime Salah Hamouri ainsi que l'ensemble des prisonniers politiques palestiniens,
- condamner la politique de répression menée quotidiennement contre la société civile palestinienne qui constitue une violation du droit international,
- demander au Président de la République de se saisir de la situation de Salah Hamouri, ressortissant français, et de mettre tout en œuvre pour obtenir sa libération immédiate,
- rejoindre le Comité de soutien « Liberté pour Salah Hamouri ».

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente motion.

S'abstenant : 6

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

**Le Maire,
Vice-président de Saint-Étienne Métropole
Vincent BONY**

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Publié le

SLO

ID : 042-214201865-20220921-DEL_2022_076-DE